Rubrique : Étude de cas – Les entreprises AgroBoréal (Partie 4)

|  | Compétence  (100) | En voie d’apprentissage  (80) | En difficulté  (60) | Incapacité  (0) |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Partie 2 : Besoins en matière d’approvisionnement  (10 %) | Soulève trois (3) besoins en matière d’approvisionnement pour les entreprises AgroBoréal, et justifie la logique de ses propos. | Commet des erreurs mineures qui n’affectent pas la qualité du travail.  OU  Soulève deux (2) besoins en matière d’approvisionnement pour les entreprises AgroBoréal, et justifie la logique de ses propos. | Commet des erreurs majeures qui affectent la qualité du travail.  OU  Soulève un (1) besoin en matière d’approvisionnement pour les entreprises AgroBoréal, et justifie la logique de ses propos. | Ne soulève pas de besoin en matière d’approvisionnement pour les entreprises AgroBoréal.  OU  Soulève des besoins qui ne sont pas pertinents. |
| Partie 2 : Fournisseur local en mesure de combler les besoins  (15 %) | Suggère un (1) fournisseur local en mesure de combler chacun des besoins soulevés. | Commet des erreurs mineures qui n’affectent pas la qualité du travail. | Commet des erreurs majeures qui affectent la qualité du travail. | Ne suggère pas un fournisseur local en mesure de combler chacun des besoins soulevés.  OU  Propose des suggestions qui ne sont pas pertinentes. |
| Partie 2 : Avantage des fournisseurs (20 %) | Relève un (1) avantage qu’offre chaque fournisseur si ses services sont retenus, et justifie la logique de ses propos. | Commet des erreurs mineures qui n’affectent pas la qualité du travail. | Commet des erreurs majeures qui affectent la qualité du travail. | Ne relève pas d’avantage qu’offre chaque fournisseur.    OU  Relève des avantages qui ne sont pas pertinents. |
| Partie 2 : Désavantage des fournisseurs locaux  (20 %) | Relève un (1) désavantage lié à la rétention potentielle des fournisseurs, et justifie la logique de ses propos. | Commet des erreurs mineures qui n’affectent pas la qualité du travail. | Commet des erreurs majeures qui affectent la qualité du travail. | Ne relève pas de désavantage lié à la rétention potentielle des fournisseurs locaux.  OU  Relève des désavantages qui ne sont pas pertinents. |
| Partie 2 : Explication de la rétention de services  (15 %) | Explique pourquoi l’entreprise devrait retenir les services des fournisseurs malgré le désavantage noté, et justifie la logique de ses propos. | Commet des erreurs mineures qui n’affectent pas la qualité du travail. | Commet des erreurs majeures qui affectent la qualité du travail. | N’explique pas pourquoi l’entreprise devrait retenir les services des fournisseurs malgré le désavantage noté.  OU  Offre des explications qui ne sont pas pertinentes. |
| Partie 2 : Argument pour convaincre un membre du CA  (10 %) | Propose un (1) argument afin de tenter de convaincre le membre du CA qui résiste à la suggestion, tout en faisant preuve de professionnalisme. | Commet des erreurs mineures qui n’affectent pas la qualité du travail. | Commet des erreurs majeures qui affectent la qualité du travail. | Ne propose pas d’argument afin de tenter de convaincre le membre du CA qui résiste à la suggestion.  OU  Propose un argument qui n’est pas pertinent. |
| Partie 2 : Citations des sources  (10 %) | Cite toutes les sources consultées pour effectuer le travail, tout en s’assurant qu’elles proviennent d’éléments fiables, valides et pertinents et qu’elles sont repérables. | Cite les sources consultées pour effectuer le travail, tout en s’assurant qu’elles proviennent majoritairement d’éléments fiables, valides et pertinents et qu’elles sont repérables. | Cite les sources consultées pour effectuer le travail, mais il est difficile de conclure qu’elles proviennent d’éléments fiables, valides et pertinents. | Ne cite pas les sources consultées pour effectuer le travail.    OU    Cite des sources qui ne sont pas pertinentes. |